

Date

Mme la députée ou ministre, M le député ou ministre

Objet : Enjeux agricoles pour le secteur horticole de votre circonscription.

Madame ou monsieur,

Comme vous le savez, l'horticulture connaît une croissance soutenue et constante laquelle est supportée par une forte demande intérieure et à l'exportation. La nouvelle version du Guide alimentaire canadien très attendu des nutritionnistes et professionnels de la santé suggérant que les légumes et fruits devraient constituer la base de l'alimentation (50% de notre assiette) est de nature à accroître cette demande. Le secteur maraîcher sera appelé à accélérer son développement de produits frais, sains et locaux dans la prochaine décennie pour satisfaire la demande des consommateurs.

Le développement de la production maraîchère se traduirait par une hausse des retombées économiques que génèrent le secteur pour le Québec et ses régions. Toutefois, pour que l'horticulture québécoise puisse atteindre son plein potentiel de développement au cours de la prochaine décennie, plusieurs conditions doivent se concrétiser, dont le soutien de la compétitivité (en intervenant pour contenir les coûts d'une hausse de salaire), l'accroissement des investissements en recherche et développement, l'intensification des campagnes de promotion des produits du Québec sur le marché local et à l'exportation, le support technique et financier des initiatives en lutte intégrée ainsi que l'appui des investissements attribuables aux nouvelles réglementations.

L'enjeu de l'augmentation du salaire minimum, lequel passera à 12.50 \$ le 1^{er} mai, est particulièrement criant pour notre secteur. Les récentes augmentations aideront certainement les personnes à faible revenu, mais ont des conséquences sévères sur la production locale de fruits et légumes.

En effet, l'horticulture du Québec évolue dans un environnement de marché ouvert sans protection commerciale. La possibilité de transférer au marché l'augmentation des coûts dépend de la concurrence. Dans le cas des fruits et des légumes, cette concurrence est principalement nord-américaine, mais aussi mondiale. Les légumes du Mexique et surtout de la Californie sont sur nos marchés. Il y a aussi les légumes en provenance de la Chine, du Pérou, etc. Nous avons déjà des enjeux de compétitivité avec les produits en provenance de ces pays. Ils disposent des mêmes technologies, mais sont avantagés par des salaires plus bas.

Or, il n'y a aucune règle de réciprocité au chapitre des normes du travail dans les ententes commerciales. De plus, la main-d'œuvre représente dans notre secteur en moyenne 40 % de notre prix de revient et jusqu'à 70 % pour certains produits. Il devient donc problématique d'offrir une cédule d'accroissement accentué des conditions de travail minimales, dû au fait que nos fermes n'ont pas de marge de manœuvre pour augmenter les prix de vente (voir impact en pièce jointe).

Cette problématique majeure est spécifique au secteur horticole en raison notamment de l'importance des besoins en main-d'œuvre, la forte proportion des emplois payés au salaire minimum ou légèrement au-dessus et la capacité limitée à court terme de mécanisation.

Notre entreprise vous demande donc absolument de mettre en place :

- Un programme québécois de développement de la compétitivité du secteur horticole basé sur les ventes nettes de produits afin de réduire l'impact de la hausse accélérée du salaire minimum supérieure au taux d'inflation;
- Un programme d'adaptation technologique (Fonds d'aide à l'investissement) pour la réalisation :
 - D'une veille pour cibler les technologies prometteuses et analyser des coûts-bénéfices;
 - Du développement d'expertise-conseil permettant un transfert efficace et rapide des nouvelles technologies;
 - D'un programme de subventions en capital pour implanter des technologies prometteuses.

Nous souhaitons vous rencontrer rapidement pour discuter de cet enjeu crucial pour notre région. Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signature